

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 11
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 12 mars à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 4 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS :

Édouard BOS, Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif

Monsieur le Maire présente les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales :
« [...] dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Crédits d'investissement	Budget 2018	% des crédits 2018
Section investissement		
Dépenses 21 – Immobilisations corporelles	42 845,59 €	10 711,40 €
23 – Immobilisations en cours	360 618,64 €	90 154,66 €

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2019, répartis comme suit.



Handwritten signatures and initials in blue and green ink.

Section investissement

Dépenses	<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	
	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	10 711,40 €
	21534 – Réseaux d'électrification	5 711,40 €
		5 000,00 €
	<u>23 – Immobilisations en cours</u>	90 154,66 €
	2312 – Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €
	2313 – Constructions	70 154,66 €
	2315 – Installation, matériel et outillage techniques	10 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité,

autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

(Handwritten signatures in blue and green ink)

